

# Compte rendu Conseil Municipal du 23 novembre 2021

En présence du Maire, Seize conseillers étaient présents et deux représentés.

## **1 - Approbation du procès-verbal du précédent conseil en date du 26 août 2021**

**Approuvé à l'unanimité.**

## **2 – Dossier subvention DETR/DSIL/REGION/DEPARTEMENT :**

### **Réhabilitation du bâtiment sis au 22 rue Chaussade dans le cadre du projet tiers lieu**

Monsieur Le Maire présente au Conseil Municipal le projet de réhabilitation du 22 rue Chaussade dans le cadre du projet tiers lieu : coworking. Ce projet s'inscrit dans une démarche responsable et consciente avec une identité forte, tournée vers l'avenir.

Les premiers éléments de réflexion sont les suivants :

- le bâtiment existant est trop exigü pour recevoir le projet envisagé
- il faut créer une distribution verticale close et couverte par l'extérieur et combler les trémies, une extension très légère et vitrée sur la « passerelle » sur deux niveaux
- il faut connecter aux combles par l'extension pour l'utilisation en salle de réunion

Les préconisations architecturales sont les suivantes :

- très ouvert sur le bourg participant à l'animation urbaine
- matériaux légers et locaux type ossature bois et verre
- rénovation ni trop lourde ni trop légère : accepter la distribution de l'existant pour éviter des travaux trop importants.

Le montant des travaux s'élève à 602 450,00 € HT auquel il faudra rajouter 60 000,00 € d'honoraires.

**Vote :** Contre : 1 Abstention : 1 Pour : 17

## **3 – Dossier subvention DETR : aménagement de la petite salle de l'Espace Associatif**

### **PROJET DE REHABILITATION DE LA SALLE DES FETES DE SAINT-JULIEN-CHAPTEUIL**

Estimation phase esquisse

<b>Réhabilitations / aménagements</b>	<b>Montant HT</b>
REHABILITATION THERMIQUE	
<ul style="list-style-type: none"><li>• Remplacement du système de diffusion de chaleur</li><li>• Rénovation du système de ventilation</li></ul>	110 000,00 €

<ul style="list-style-type: none"> <li>• Doublages et pose d'une double peau intérieure</li> <li>• Gestion des ponts thermiques</li> </ul>	
<b>AMELIORATION ACOUSTIQUE</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Régulation et absorption des bruit aériens</li> <li>• Confinement acoustique entre salle des fêtes et salle de spectacle</li> </ul>	85 000,00 €
<b>AMENAGEMENTS EXTERIEURS</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Création d'un auvent plus large</li> <li>• Création d'un parvis supplémentaire</li> </ul>	105 000,00 €
<b>TOTAL =</b>	<b>300 000,00 €</b>
Honoraires MOE	9 % 27 000,00 €

**Approuvé à l'unanimité**

#### **4 – Adoption de la nouvelle convention de l'Espace Associatif et révision des tarifs**

Les nouveaux tarifs seront applicables au 01/01/2022.

**Approuvé à l'unanimité**

#### **5 – Modification adressage au lieu-dit La Chapelle : remplacement de la Rue « Chemin des Sarcophages » par « Chemin des côtes de Gagne »**

Monsieur Le Maire expose qu'un ou plusieurs administrés ont fait une demande pour une modification de dénomination de rue au lieu-dit La Chapelette. Il est proposé de remplacer « Chemin des Sarcophages » par « Chemin des côtes de Gagne ».

**Approuvé à l'unanimité**

#### **6 – Remplacement de la subvention exceptionnelle d'investissement par une subvention exceptionnelle de fonctionnement à l'Association « Espace Jules Romains »**

Monsieur Le Maire rappelle que le 12 Juillet dernier, une délibération a été prise pour attribuer une subvention exceptionnelle d'investissement de 20 000 € à l'Association « Espace Jules Romains ». Après plusieurs réunions organisées avec les membres du bureau de l'Association et le Conseil Départemental, il s'avère qu'une subvention d'investissement ne constitue pas des fonds propres pour qu'ils puissent bénéficier de subventions des différents partenaires (Conseils Départemental, Leader, Région...).

Pour permettre à l'Association « Espace Jules Romains » de finaliser leur dossier, il est essentiel d'annuler la délibération du 12 Juillet 2021 et en prendre une nouvelle afin de transformer la subvention d'investissement en subvention de fonctionnement pour un montant de 20 000 €.

**Approuvé à l'unanimité**

### **7 – Adoption du calendrier des astreintes hivernales**

Monsieur Le Maire expose aux membres du Conseil Municipal qu'il y a lieu de mettre en place le service d'astreinte afin d'assurer le déneigement dans de bonnes conditions.

Il propose la mise en place des astreintes du 26 novembre 2021 au 5 mars 2022.

Chaque astreinte sera rémunérée au tarif en vigueur, soit 159,20 € / semaine.

Chaque fin de mois, les agents remettront en Mairie un état mentionnant le nombre d'heures supplémentaires ; celles-ci seront récupérées en temps de repos ou payées à chaque employé.

Coût des astreintes : 7 astreintes X 4 agents X 159,20 € = 4 457,60 €.

Coût des astreintes de prolongation, si besoin, en fonction des conditions météo du 6 mars au 1<sup>er</sup> avril 2022 : 2 astreintes X 4 agents X 159,20 € = 1 273,60 €.

**Approuvé à l'unanimité**

### **8 – Validation des admissions en non-valeur**

Monsieur Le Maire explique que des titres de recettes sont émis à l'encontre d'usagers pour des sommes dues sur le Budget Principal de la Commune.

Certains titres restent impayés, malgré les diverses relances du Trésor Public. Il convient donc de les admettre en non-valeur.

Ces admissions en non-valeur représentent un montant total de 55,78 €.

**Approuvé à l'unanimité**

### **9 – Décision Modificative Budget Principal**

Afin de passer les écritures de la subvention de fonctionnement de l'Association « Espace Jules Romains », il est nécessaire d'établir une Décision Modificative sur le Budget Communal pour cette opération.

**Approuvé à l'unanimité**

### **10 – Validation de la nouvelle commission urbanisme**

Monsieur Le Maire expose que cette commission a pour rôle de suivre l'élaboration et l'application du document d'urbanisme prescrit par la Commune (PLU). Cette commission a pour mission également d'examiner les autorisations d'urbanisme en complément de l'instruction faite par les services de l'ABF et de la Communauté de Communes.

Les membres proposés sont :

Président : André FERRET

Membres : Michel ALLIBERT, Daniel BEHAR, Georges CRESPIY, Joël DESSALCES, Guy

DEVIDAL, Martine SIVET

### **Approuvé à l'unanimité**

#### **11 – Validation du PDA (Périmètre Des Abords) pour l'instruction des autorisations d'urbanisme**

Monsieur Le Maire expose que la commission urbanisme s'est réunie le 14 octobre en présence de Mr AUGER architecte des bâtiments de France, Romain FRERY agent du service de l'architecture des bâtiments de France, Gilbert RUEL instructeur de la Communauté de Communes.

Cette commission a travaillé sur le périmètre des abords autour de l'Eglise.

Monsieur Le Maire décrit le périmètre proposé.

### **Approuvé à l'unanimité**

#### **12 – Validation des avenants des lots 1, 2, 6, 7, 12 et 14 pour le Pôle Culturel**

Monsieur Le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal des avenants concernant les lots 1, 2, 6, 7, 12 et 14 du Pôle Culturel et annonce que le montant total s'élève à 25 175 €, soit une augmentation de 2,20 % par rapport au montant du marché initial.

### **Approuvé à l'unanimité**

#### **13 – Choix de l'entreprise pour la réfection des voiries communales**

Monsieur Le Maire fait part au Conseil Municipal que les travaux comprenant 8 km de voirie communale (Route d'Auteyrac et Chemin des 3 Croix) vont être entrepris à l'automne 2021.

Pour cela, un appel d'offres a été lancé et trois entreprises ont répondu.

La Commission des travaux s'est réunie le 6 septembre pour étudier ces trois offres.

Le règlement de consultation prévoyait des critères de choix lors de l'analyse des offres tels que :

- Prix des prestations : 60 %
- Valeur technique / compétence : 40 %

La commission a retenue l'entreprise COLAS pour un montant de 224 924,00 € HT.

### **Approuvé à l'unanimité**

#### **14 – Validation de l'étude par la Commune de la friche BOISSY**

Monsieur Le Maire informe l'assemblée que l'étude de la friche BOISSY est prise en charge par la Commune de Saint-Julien-Chapteuil. Son coût total hors taxes s'élève à 32 000 € et la Commune participera à hauteur de 4 000 € pour la réalisation de cette étude.

**Vote :** Contre : 1 Pour : 18

**Pour information :**

Le prochain Conseil Municipal se tiendra le mardi 21 décembre 2021 à 19 H en Mairie.

Publié le Mardi 14 Décembre 2021